

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 09 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers votants : 9
Suffrages exprimés : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie (arrivée en retard), M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. PREVOST Jean-Luc, M. ROUCHON Alain.

Membre(s) Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme JEZEQUEL Valérie à M. FONTAINE André

Membre(s) Excusé(s) : M. RISSEY Xavier

Membre(s) absent : M. DUROUCHARD Damien

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. Approbation Délibérations CC2T :
 - a) Soutien aux structures porteuses des Maisons France service dans un rayonnement interco.
 - b) Soutien aux structures d'apprentissage et de formation musicale de rayonnement interco.
 - c) Contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.
2. Dissolution du CCAS
3. Renouvellement des baux agricoles
4. Demande de subvention ADAPEC
5. Transformation Emploi Adjoint administratif territorial en Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
6. Dénomination des voies communales
7. Décisions modificatives
8. Maintenance aire de jeux
9. Approbation du Rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la SOLOREM
10. Questions diverses

La séance du Conseil Municipal débute à 18h30.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ROUCHON fait remarquer que le dernier conseil date du 10 avril, soit plus de 3 mois.

Pour information, la fréquence des réunions doit s'apprécier à un **minimum de quatre fois par an, soit un conseil municipal à chaque trimestre de l'année**. Le dernier datant du 2^{ème} trimestre (avril à juin), celui-ci se situe dans le 3^{ème} trimestre de l'année (Juillet à septembre).

Aucune remarque n'est apportée. **APPROUVÉ à l'unanimité**

01 - APPROBATION DELIBERATIONS CC2T

- Soutien aux structures porteuses des Maisons France service dans un rayonnement interco. :

Les maisons France services rassemblent 12 organismes partenaires permettant aux personnes qui le désirent de faire ses démarches administratives en un seul lieu (ex : assurance maladie, France travail, finances publiques, msa, urssaf etc.)

Arrivée de Mme CURÉ Emilie à 18h36.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise, 7 POUR, 1 CONTRE (M. ROUCHON) et 1 ABSTENTION (M. PREVOST), le Conseil municipal APPROUVE l'ajout de la compétence facultative ci-dessus dans les statuts de la CC2T.

- Soutien aux structures d'apprentissage et de formation musicale de rayonnement interco. :

La CC2T a été sollicité pour une demande de soutien financier par la Maison des Jeunes et de la culture de Toul (MJC), au titre de l'école de musique qu'elle porte afin d'en assurer sa pérennité. En effet, la MJC est confrontée à la diminution des aides des autres co-financeurs.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise, 7 POUR, 1 CONTRE (M. ROUCHON) et 1 ABSTENTION (M. DINEE), le Conseil municipal APPROUVE l'ajout de la compétence facultative ci-dessus dans les statuts de la CC2T.

- Contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau :

Compétence déjà exercée de façon implicite par la CC2T depuis 2020 : certaines actions ont déjà été entreprises pour la protection des captages.

Objectif : pouvoir prétendre au programme d'aides de l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE l'ajout de la compétence facultative ci-dessus dans les statuts de la CC2T.

02 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE - CCAS

La Trésorerie de Toul nous sollicite de nouveau concernant la dissolution du budget CCAS.

En effet dans les petites communes, le CCAS se résume bien souvent au repas des aînés et aux colis des aînés. Cela génère donc beaucoup de formalités pour peu d'actions. Monsieur le Maire souligne que le budget CCAS est abondé à 99 % par la Commune.

Monsieur le Maire informe que si le Conseil délibère sur la dissolution du budget CCAS, une commission CCAS sera toujours présente, avec des membres du conseil mais aussi des membres extérieurs.

Une ligne budgétaire allouée au CCAS sera toujours présente dans le budget communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE la dissolution du budget CCAS.

03 - RENOUELEMENT DES BAUX AGRICOLES

Monsieur le Maire informe que deux baux agricoles arrivent à terme le 31/12/2025 et propose donc au Conseil municipal de les renouveler.

- **1/ GAEC de la commanderie :**

Parcelle AD 134 « la grande Vaux » 28a 10ca

A l'unanimité renouvelé pour 9 ans

- **2/ GUILLAUME Marcel :**

Parcelle AD 1,9,70 / AC 265, 266, 267 et 271 / AC 362, 364 / ZB 236, 240 / ZB 229, 199, 198, 232

Pour une contenance totale de 16ha 83a 88 ca

A l'unanimité renouvelé.

04 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADAEPEC

Le bureau de l'ADAEPEC sollicite la commune d'AINGERAY, *au même titre que les communes voisines*, afin d'obtenir une subvention.

Sur le rapport financier 2024, un déficit de 2 515 € est constaté. Mme FRAULOB, Présidente de l'ADAEPEC, informe que l'association souffre d'un manque d'adhésion, qu'en 2024 aucune aide de la CAF n'a été versée car il a eu une confusion dans les déclarations CAF entre SIS FAS et ADAPEC les années passées, et qu'aujourd'hui il faut rembourser le trop-perçu.

Par ailleurs Mme FRAULOB informe que pour attirer les enfants des 3 communes, les accueils de loisirs des petites vacances et centre aéré des grandes vacances, doivent pouvoir proposer des activités attrayantes, ce qui génère forcément un coût financier.

Elle tient à rappeler également que l'ADAEPEC est heureuse de pouvoir accueillir de nouveau les élèves des écoles, deux fois par mois, à la bibliothèque.

**Après en avoir délibéré et à la majorité (8 POUR) -Madame FRAULOB ne prend pas part au vote -
Le conseil Municipal propose le versement d'une subvention à l'ADAEPEC de 2 600 €,**

05 - TRANSFORMATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL EN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire informe que Mme ANTOINE, la secrétaire, cumule assez d'ancienneté pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Cet avancement lui permettra également de pouvoir bénéficier des actions de revalorisation du poste de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 3500 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Conseillers APPROUVENT la transformation d'emploi au 1^{er} octobre 2025.

06 - DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Rappel : La loi 3DS impose aux maires de toutes les communes de donner un nom et un numéro à toutes les voies, et de les enregistrer dans une base nationale des adresses.

Objectif : faciliter les livraisons, l'accès des secours et des services à domicile, etc.

La commune a établi un partenariat avec La Poste pour la réalisation de ce projet. En effet sur la commune plusieurs endroits n'ont pas de numéro par exemple l'Eglise, la maternelle, la station d'épuration, les fermes agricoles etc.

Après présentation du tableau de création et/ou modification de voiries, le Conseil APPROUVE les nouvelles modifications.

07 - DECISIONS MODIFICATIVES

- **1/ Correction compte 21753 - année 2024**

Recette d'inv., compte 21753 : 14 364 €

Dépenses d'inv., compte 21538 : 14 364 €

- **2/ régularisation comptable « avance COLAS » :**

Recette chapitre d'ordre 238-041 : 19 596,80 €

Dépense d'investissement 231-041 : 19 596,80 €

- **3/ Réapprovisionnement chap 011 à la suite des réfections des chemins (dépenses prévues en INV mais c'est du FONCT), et augmentation des frais de garderie ONF, entre autres :**

INVESTISSEMENT:

- Compte 231 : - 30 000 €
- 021 : + 30 000 €

FONCTIONNEMENT:

- Compte 60632 : + 5000 €
- Compte 61524: + 5 000 €
- Compte 61551: + 18 000 €
- Compte 622: + 2 000 €
- 023: - 30 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers approuvent les décisions modificatives telles que présentées.

08 - MAINTENANCE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des nouveaux jeux installés à l'aire de jeux, ainsi que le city stade, il y a lieu de prévoir un contrat de maintenance avec une entreprise afin que ces derniers soient contrôlés annuellement.

3 devis ont été présentés et les conseillers ont retenu à l'unanimité la société RECRE ACTION, les mieux disant concernant l'aire de jeux.

Un devis supplémentaire concernant le city stade doit être demandé.

**09 - APPROBATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES AU CONTROLE DES
COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOLOREM**

SOLOREM (société lorraine d'économie mixte d'aménagement urbain)

Monsieur le Maire informe que la SOLOREM a été contrôlée par la chambre régionale des comptes. Il soumet le rapport d'observation de ce dernier et demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE le rapport d'observation.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **Bon de stérilisation** : Monsieur le Maire informe que la commune a sollicité la fondation Brigitte Bardot afin d'obtenir des bons de stérilisations pour les chats errants. 8 bons ont été octroyés, afin d'éviter un maximum la prolifération de ces animaux. Mme CURÉ Emilie, dévouée, s'est chargée de capturer et de faire stériliser plus d'une quinzaine de chats errants.
- ✚ **Aménagement Maison des Jeunes** : Monsieur le Maire informe qu'avec l'accord du Président du SIS FAS, Monsieur COTTRELLE et des Maires membres du SIS FAS, la garderie du soir qui avait lieu à AINGERAY est dorénavant repartie à Sexey-les-Bois. En effet, l'endroit n'était pas adapté pour les enfants. Actuellement les mercredis récréatifs sont toujours à la salle polyvalente d'AINGERAY car il n'y pas de cantine scolaire aménagée à SEXEY LES BOIS. L'objectif serait de remonter les mercredis récréatifs à la maison des jeunes afin que les enfants puissent bénéficier de l'aire de jeux et du city stade. Cependant, il n'y a pas de lieu pour faire dormir les enfants. C'est pourquoi M. le Maire informe que des légers travaux d'aménagement auront lieu afin de réaliser une pièce supplémentaire pour palier à cela.

Monsieur ROUCHON quitte la séance à 19h32.

- ✚ **Ruelle entre le 4 et 6 rue de Liverdun** : Monsieur LAFLEUR Tony, présent, informe que la ruelle communale située entre ses 2 propriétés est très dégradée et souhaiterait que la Commune répare ce chemin. Après débat les conseillers proposent que Monsieur le Maire se renseigne sur la procédure de vente d'un chemin communal.
- ✚ **Dos d'âne entrée du village** : Mme CURE Emilie informe les conseillers que les « cédez le passage » à l'entrée d'Aingeray, côté du local technique, ont peu d'impact ; Elle pense qu'il serait plus judicieux d'installer un stop ou un plateau surélevé.

La séance est levée à 19h47

Fait à Aingeray, le 12/09/2025
Le Maire,
André FONTAINE



